Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260929-DELIB20260902-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 10
- représentés : 1
- votants : 11
- abstention : 0

Date de convocation :
24/09/2026

Affichage de la liste des délibérations :
05/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, MAILLARD Sophie, GRUGET Martin, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.
Pouvoirs : Mme MONBOUSSIN Laura donne pouvoir à M. LEBRETON Mickaël.
Absente excusée : Mme MONBOUSSIN Laura.
Absente : ∅
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/09/02 – CARDIOUEST – RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR

Vu la délibération n°2022/08/04 du 2 août 2022 par laquelle la commune a choisi d'acquérir un défibrillateur par le biais de l'entreprise CardiOuest ainsi qu'un contrat de maintenance de celui-ci.
Vu la durée du contrat de maintenance qui arrive à son terme en octobre 2026.
L'entreprise CardiOuest nous propose de renouveler un contrat de maintenance pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à octobre 2029 dans les mêmes termes et au même tarif, soit 120€ TTC par visite annuelle de maintenance.

Après délibérations, le conseil municipal décide et vote à l'unanimité de :

- De renouveler le contrat de maintenance du défibrillateur avec l'entreprise CardiOuest pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à octobre 2029 pour un montant de 120€ TTC par visite annuelle de maintenance.
- D'autoriser le maire à signer à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Nadège BOUGAULT,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,